



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des soins psychiatriques

Question écrite n° 10479

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les nombreuses carences de la prise en charge des soins psychiatriques en France. Aujourd'hui, 3 millions de personnes vivent avec des troubles psychiques sévères et plus de 4,5 millions aidants qui les accompagnent. Or près de deux après les assises de la psychiatrie, le secteur de la santé mentale est toujours en état d'urgence. Le manque de moyens humains et matériels est fortement dénoncé par les professionnels de santé, la dégradation est sans précédent. En 2022, on recensait plus de 15 000 psychiatres en France, un chiffre largement au-dessus de la moyenne des pays occidentaux (22,8 psychiatres pour 100 000 habitants, contre une moyenne de 15,6 au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques), mais derrière lequel se cache de profondes disparités territoriales et surtout une situation hospitalière particulièrement inquiétante. En 2018, l'hôpital public comptait un peu moins de 32 000 lits d'hospitalisation à temps plein en psychiatrie, un chiffre qui a chuté de 60 % depuis le milieu des années 1970. Par ailleurs, 30 % des postes en psychiatrie ne seraient pas pourvus dans les hôpitaux publics, selon les données de la Fédération française de psychiatrie. Par ailleurs, les troubles psychiques font l'objet de nombreux préjugés, la maladie étant représentée de façon stigmatisante et anxiogène selon les associations de patients et leur famille. Le poids de cette stigmatisation ayant des répercussions importantes sur l'accès aux soins des personnes concernées ainsi que sur tous les pans de leur vie quotidienne et de leurs proches. C'est ainsi que le Conseil de l'Europe a condamné l'État français pour sa non prise en compte du handicap psychique tant dans l'accès à la santé que dans l'aide à mener une vie autonome. Des actions doivent donc être engagées par les pouvoirs publics pour proposer dans tous les territoires des soins de qualité, dispensés selon les bonnes pratiques ainsi que des accompagnements accessibles et adaptés. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour accélérer la mise en œuvre des propositions faites lors des assises de la psychiatrie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10479

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6974

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)